

SEANCE DU Mardi 23 Juin 2009

Date de convocation : 12/06/09

Date d'affichage : 12/06/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C06/01

**Rapport sur le prix et la
qualité du service public des
déchets pour l'année 2008**

Acte rendu exécutoire :

30 JUIN 2009

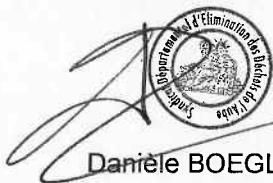
Après dépôt en Préfecture le :

30 JUIN 2009

Et publication le :

30 JUIN 2009

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf
Le 23 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

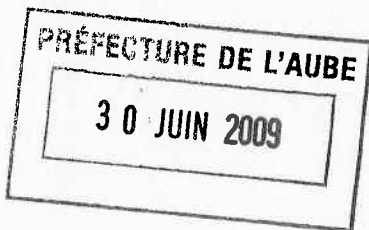
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Daniel PICARA, Claude REMY, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.



Rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets pour l'année 2008

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Vu le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets pour l'année 2008 annexé à la présente délibération.

RAPPELLE que le rapport est tenu à la disposition du public au siège du SDEDA et, dès sa transmission, aux sièges de ses structures membres.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 Juin 2009
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



SEANCE DU Mardi 23 Juin 2009

Date de convocation : 12/06/09

Date d'affichage : 12/06/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C06/02

**Ouverture d'une ligne de
trésorerie d'un montant de
1 500 000 €**

Acte rendu exécutoire :

30 JUIN 2009

Après dépôt en Préfecture le :

30 JUIN 2009

Et publication le :

30 JUIN 2009

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf
Le 23 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Daniel PICARA, Claude REMY, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PREFECTURE DE L'AUBE

30 JUIN 2009

Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 €

Madame la Présidente propose à l'assemblée l'ouverture d'une ligne de trésorerie garantissant le Syndicat contre les ruptures de trésorerie.

Après consultation de trois propositions d'organismes bancaires, notamment au niveau des conditions financières et des facilités d'utilisation, il est proposé de retenir la proposition de la CAISSE D'EPARGNE.

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
57	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE, une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

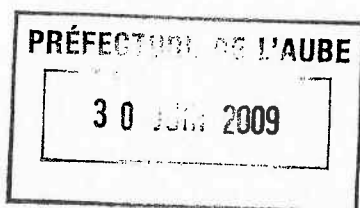
- durée : 1 an maximum
- taux d'intérêt : EONIA ou T4M
- marge sur index : 1,20 %
- commission d'engagement : néant
- facturation des intérêts : mensuelle
- frais de dossier : 150 €

AUTORISE Madame la Présidente à signer le contrat à intervenir.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 Juin 2009
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



SEANCE DU Mardi 23 Juin 2009

Date de convocation : 12/06/09

Date d'affichage : 12/06/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C06/03

**Budget Principal 2009
Décision Modificative n°1**

Acte rendu exécutoire :

30 JUIN 2009

Après dépôt en Préfecture le :

30 JUIN 2009

Et publication le :

30 JUIN 2009

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf
Le 23 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Daniel PICARA, Claude REMY, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PRÉFECTURE DE L'AUBE

30 JUIN 2009

Budget Principal 2009 – Décision Modificative n°1

LE COMITE SYNDICAL

Vu sa délibération n°2009/C03/03 en date du 17 mars 2009 adoptant le Budget Primitif,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
57	0	0

DECIDE de modifier le Budget Principal de l'exercice 2009 comme présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES	
2184	Mobilier	4.000,00 €		
020	Dépenses imprévues	- 4.000,00 €		
TOTAL		0,00 €	TOTAL	0,00 €

Total Budget dépenses

0,00 €

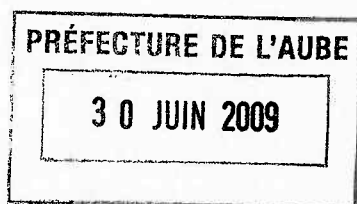
Total Budget recettes

0,00 €

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 Juin 2009
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



SEANCE DU Mardi 23 Juin 2009

Date de convocation : 12/06/09

Date d'affichage : 12/06/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C06/04

**Budget Annexe 2009
Décision Modificative n°1**

Acte rendu exécutoire :

30 JUIN 2009

Après dépôt en Préfecture le :

30 JUIN 2009

Et publication le :

30 JUIN 2009

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

PRÉFECTURE DE L'AUBE

30 JUIN 2009

L'An Deux Mille neuf
Le 23 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Daniel PICARA, Claude REMY, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Budget Annexe 2009 – Décision Modificative n°1

LE COMITE SYNDICAL

Vu sa délibération n°2009/C03/07 en date du 17 mars 2009 adoptant le Budget Primitif Annexe,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
57	0	0

DECIDE de modifier le Budget Annexe de l'exercice 2009 comme présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
2031	Etudes	2 000,00 €	021	Virmt de la section de fonct°	57 000,00 €
205	logiciel	6 000,00 €			
2135	Inst. générales, agencement	34 000,00 €			
2183	Matériel de bureau	5 000,00 €			
2184	Mobilier	10 000,00 €			
TOTAL			TOTAL		57 000,00 €

FONCTIONNEMENT

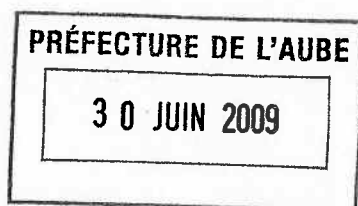
DEPENSES			RECETTES		
022	dépenses imprévues	-61 000,00 €			
023	Virmt à la section d'invest.	57 000,00 €			
60632	Fourniture en petits équip	4 000,00 €			
TOTAL			TOTAL		0,00 €

Total Budget dépenses

57 000,00 €

Total Budget recettes

57 000,00 €



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 Juin 2009
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

PRÉFECTURE DE L'AUBE

30 JUIN 2009

SEANCE DU Mardi 23 Juin 2009

Date de convocation : 12/06/09

Date d'affichage : 12/06/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C06/05

**Télétransmission des actes
soumis au contrôle de
légalité**

L'An Deux Mille neuf
Le 23 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Daniel PICARA, Claude REMY, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

30 JUIN 2009

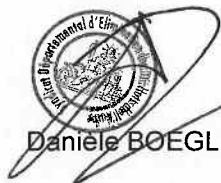
Après dépôt en Préfecture le :

30 JUIN 2009

Et publication le :

30 JUIN 2009

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par le décret n°2005-324 du 7 avril 2005.

Le Conseil Général s'est constitué tiers de la télétransmission homologuée par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (M.I.A.T).

Ce dispositif, dénommé « demat-aube » est mis à disposition des collectivités, gratuitement, au travers de l'extranet www.collectivités-aube.fr.

Le Comité Syndical, après délibération,

Vote

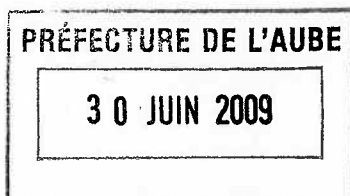
Pour	Contre	Abstention
57	0	0

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

DECIDE de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture de l'Aube, représentant l'Etat à cet effet.

DECIDE de choisir le dispositif « demat-aube » et de recourir au Conseil Général de l'Aube comme tiers de télétransmission, et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme www.collectivités-aube.fr.

AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions jointes en annexe.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 Juin 2009
La Présidente,

A circular official seal of the Département de l'Aube is partially visible, featuring a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink. Below the signature, the name "Danièle BOEGLIN" is printed in a bold, sans-serif font.

